

sur le site www.venerand.fr le: 22/01/2025**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13****PRESENTS : 12****VOTANTS : 12****L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE****LE 9 DECEMBRE A VINGT HEURES****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;****DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 DECEMBRE 2024****PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoint ; MMES et MM. BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.****EXCUSEE : Martine TEXIER****ABSENT :****POUVOIR :****SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique FICHEL****Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil du 19 novembre 2024
- DECI Chez Bénureau
- Récupération électricité ACCA
- DIA 11/2024 –
- Colis de Noël
- Questions diverses

1) RECUPERATION ELECTRICITE –ASSOCIATION DE CHASSE ACCA

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la récupération des charges en électricité afférentes aux locaux communaux.

| | | |
|----------------|--------------------------------------|------------------|
| Local chasse : | Facture du 17/07/2024 n° 10204675793 | 134.86€ |
| | Facture du 17/09/2024 n° 10209123701 | 3.37€ |
| | Facture du 17/11/2024 n° 10213511558 | 16.13€ |
| | | = 154.36€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-De charger le Maire des formalités nécessaires à la récupération de la somme due comme indiquée ci-dessus auprès du locataire.

2) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 12/2024 – LES BRANDES

Mme le Maire informe le conseil que les terrains AB 168 et AB 169 Les Brandes sont en vente. Ces terrains à proximité des fontaines ont été repérés par le SYMBA pour un aménagement d'une digue ayant pour but de stocker l'eau en amont et de protéger les enjeux de l'aval.

Ces parcelles étant situées en zone de préemption UE du Plan Local d'Urbanisme, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Questions diverses :

Pacte financier et fiscal :

Mme le Maire indique que le responsable financier de la Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA), M. Xavier TAUPIAC est venu en mairie le mardi 3 décembre 2024 pour détailler le pacte financier et fiscal. Mme le Maire présente aux élus absents le support utilisé par M. TAUPIAC. Le document énumère les compétences obligatoires et facultatives de la CDA et les charges liées, les différentes recettes notamment fiscales et présente les enjeux pour le territoire de la répartition des compétences au vu de sa situation financière.

Mme le Maire précise que ce document doit engager une réflexion des élus sur l'opportunité d'ajouter ou de retirer des compétences à la CDA et de mutualiser certains services.

Aménagement terrains de l'entrée de bourg :

Mme le Maire rappelle que les terrains de l'entrée de bourg appartiennent désormais à la Commune et qu'il a demandé aux conseillers de réfléchir à un projet d'aménagement sur le site. Cet aménagement devra tenir compte des contraintes liées à la présence de l'aqueduc à proximité ; à savoir les prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Une commission sur le sujet est créée et réunit M. BELLANGER, Mme FICHEL, M. JAUD, M. MELLOUL et M. ROGIC.

Modification du lotissement du Bois des Forts :

Mme le Maire indique que l'arrêté de modification du Permis d'Aménager pour le lotissement Le Bois des Forts a été signé. Il prévoit les nouvelles limites d'implantation et les lignes d'accroche des constructions ainsi que des modifications mineures comme le changement du sens de circulation, le redimensionnement et l'emplacement des places de midi, le déplacement du chemin piétonnier, une nouvelle réglementation des clôtures et un report de la date d'achèvement des travaux de finition.

Lotissement près du terrain de foot :

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a relancé le Syndicat de gestion du fleuve Charente (SYMBA) et Mme Sarah GIRAUD chargée de mission habitat de l'agglomération pour faire avancer le projet de lotissement.

Collège et rentrée 2025 :

Mme le Maire relate les échanges entre l'inspection académique, les élus et les parents d'élèves à l'occasion de la réunion organisée le samedi 7 décembre à l'école de Vénérand. Une modification de la carte scolaire et du fléchage des élèves pour une 6^{ème} au collège de Saint Hilaire de Villefranche pourrait intervenir à partir de septembre 2025. L'information a divisé les parents d'élèves qui mettent en avant une organisation personnelle plus ou moins compliquée en fonction des activités de loisirs des enfants et du lieu de travail des parents. La question du bus et des arrêts desservis a également occupé les débats.

La question du transport scolaire n'est pas encore finalisée ce qui pourrait décaler d'un an la mise en place de ce nouveau fléchage.

Fête autour du 8 mai :

Mme le Maire et M. Jacques MELLOUL présentent le projet de festivités autour du 80^{ème} anniversaire du 8 mai 1945. Une manifestation qui sera commune à la Chapelle des Pots, Saint-Sauvant, Saint-Bris - Saint-Césaire et Vénérand et qui se déroulera en deux temps.

- Le 8 mai, les cérémonies traditionnelles seront maintenues sur chacune des communes avant une après-midi de festivités à La Chapelle des Pots.

-Le week-end qui suivra, les 10 et 11 mai, chaque commune accueillera diverses manifestations comme des défilés, des présentations de matériel américain, expositions, bals populaires, repas citoyens... L'idée étant de rejouer la libération 80 ans après.

La fête sera intergénérationnelle. Les personnes âgées et des éventuels témoins de la libération seront sollicités pour apporter un éclairage sur le quotidien de cette époque. De leur côté, les jeunes seront associés notamment par le biais du passeport civique au titre du devoir de mémoire.

A Vénérand, un rassemblement pourrait avoir lieu devant la mairie avec des personnes en habit d'époque, avec du matériel de collectionneurs, des drapeaux...

De nouvelles réunions sont prévues en 2025 pour affiner et détailler le programme après le recensement des informations et du matériel disponible.

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Véronique FICHEL

